



Appel à projets « Booster l'appui à la reconstruction des femmes victimes de violences en Nouvelle Aquitaine »

INTENTION

Une dizaine d'associations se sont réunies le 6 mai 2019 à Bordeaux afin de partager avec la Fondation des Femmes les besoins du territoire en matière de violences faites aux femmes. Elle a préconisé à la Fondation de cibler son soutien 2019 sur **le financement d'ateliers d'empowerment physique et psychique pour permettre une reconstruction des femmes victimes de violences.**

Les violences contre les femmes concernent au moins une femme sur 10. Ces violences ont un impact qui peut être durable sur la santé psychique et physique des femmes qui en sont victimes. Troubles du sommeil, de l'alimentation, automutilations, stress, peurs, agressivité, mises en danger sexuelles,... **La reconstruction peut être lente et difficile, et l'accompagnement psychologique essentiel.** Au-delà du travail thérapeutique, des initiatives associatives émergent et permettent aux femmes, via la pratique sportive, artistique ou militante, de se reconstruire.

Si des associations existent et font un travail formidable, elles ne sont **pas présentes sur l'ensemble du territoire, manquent encore de visibilité et tâtonnent sur leur modèle économique.** Les femmes n'ont donc pas toujours accès aux ateliers, sessions, cours, ... qui leur permettraient de se reconstruire pleinement. Ateliers de danse, de self-defense, groupes de parole, session de yoga, formation à l'entrepreneuriat, week-end d'empowerment féministe, stages musicaux...: des actions parfois innovantes existent, qui ne demandent qu'à être déployées, et consolidées. **Des associations développent tous les jours de nouvelles approches pour toucher plus largement les femmes sur tout le territoire.**

L'intégralité des collectes des équipes participant.e.s à la #NuitdesRelais 2019 à Bordeaux sera affectée à cet appel à projet. L'objectif est de proposer à 4000 femmes, en 2019, sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine, de participer à ces ateliers et de valoriser l'existence de ces initiatives.

I. La description de l'appel à projets

a. Description de l'appel à projets

Calendrier :

Appel à projets ouvert du 20 juin 2019 au 26 juillet 2019

Comité exécutif : date à déterminer

Résultats : à partir de septembre 2019

Dépôt des projets uniquement en ligne sur le formulaire ci-joint :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeVPSC5SA117HvL6MYgzeYsFqZucGjOhYAZcuhzkCIA1vF75w/viewform?usp=pp_url

Pour toutes questions: celine@fondationdesfemmes.org

Prix :

Dotation répartie selon les projets et leurs besoins, dotation min 2000€ - max 5000€.

b. Critères d'admissibilité

Répond au thème : booster l'appui à la reconstruction des femmes victimes de violences

Localisation : Nouvelle Aquitaine, uniquement

Nature du projet : soutient uniquement des projets d'intérêt général à caractère philanthropique.

Structure porteuse : La Fondation des Femmes finance uniquement les projets portés par des associations, loi 1901 des fondations, des ONG, ou toute autre structure à but non lucratif dont l'objet concerne l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences et pour les Droits des Femmes. L'organisation doit avoir une histoire et une déontologie acceptables par la Fondation des Femmes.

Transparence : la Fondation des Femmes finance uniquement les projets des structures dont la politique partenariale est totalement transparente : reportings réguliers ; transparence sur l'affectation des fonds accordés par la Fondation ; transparence sur les autres partenaires ; ...

Condition de forme : le dossier de demande de soutien doit être complet afin de permettre une analyse rigoureuse de la Fondation des Femmes.

Cet appel à projet ne finance pas :

- les projets non-associatifs ou individuels : les projets personnels, les voyages, les projets étudiants, les bourses, les créations d'entreprise, les séjours d'études, les stages, les thèses et les mémoires universitaires ...
- les projets éditoriaux et les productions cinématographiques
- les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire
- les associations à caractère religieux ou politique

c. Critères de sélection

Ateliers de danse, de self-defense, groupes de parole, session de yoga, week-end d'empowerment... : **la Fondation des Femmes financera des actions permettant une reconstruction physique ou psychique des femmes victimes de violences. Attention, un budget maximum demandé à la Fondation de 10 euros par femme et par session est exigé** (si cela n'est pas assez pour couvrir le budget des co-financeurs devront compléter).

La Fondation sera particulièrement attentive à l'effet levier que permettra le financement de la Fondation : la dotation de la Fondation doit permettre d'accélérer, d'augmenter la capacité d'action de l'association porteuse (démarrage ou développement) ou de l'impact du projet (changement d'échelle ou extension territoriale), de fusionner, de mutualiser, de faire ensemble avec d'autres associations (partenariat).

Les projets vis-à-vis de populations particulièrement marginalisées ou doublement discriminées seront favorisés.

II. Candidature

Compléter le formulaire en ligne :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeVPSC5SA117HvL6MYgzeYsFqZucGjOhYAZcuhzkCIA1vF75w/viewform?usp=pp_url

A savoir avant de postuler :

- La Fondation des Femmes finance uniquement des projets en Nouvelle Aquitaine pour cet appel à projet
- Les associations, ONG, établissements publics peuvent répondre à cet appel à projets
- L'objet de la structure doit concerner l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences et pour les Droits des Femmes.
- La réponse à cet appel à projet ne nécessite pas d'une date de création de l'association
- La Fondation peut financer des frais de fonctionnement
- La Fondation peut financer le projet dans sa totalité
- Le projet peut avoir d'autres financeurs
- L'action peut être individuelle ou collective
- Durée du financement : un an maximum/12 mois
- Des actions de communication/ événementielles sont finançables
- La Fondation ne finance pas des projets d'associations politiques ou religieuses

Nos critères pour juger les projets :

- Nombre de bénéficiaires finaux, directs et indirects
- Impact à court/moyen et long terme
- Degré d'innovation sociale du projet
- Possibilité d'évaluation des actions
- Intérêt pour le bien commun
- Qualité et viabilité du projet
- Potentiel de développement et pérennisation
- Cohérence et complémentarité par rapport aux actions et aux valeurs de la Fondation
- Nature de l'impact et effet levier : comment l'apport de la Fondation a permis un changement, une accélération,...

Liste des pièces jointes complémentaires à joindre :

Projet présenté

- Budget résumé
- Des photos illustrant le projet

- D'autres annexes liées à l'action (revue de presse, rapport d'audit, témoignages, vidéos...) donnant des éléments complémentaires et concrets

Organisme

- Les statuts de votre organisme
- La déclaration au JO
- La liste des membres du conseil d'administration
- Le rapport d'activité 2018 de la structure
- Les comptes annuels 2018 (éventuellement certifiés), comprenant le bilan et le compte de résultat
- Le budget prévisionnel 2019 de l'organisme
- Un relevé d'identité bancaire

Pièces-jointes facultatives : vous pouvez compléter votre demande de soutien par des documents qui vous semblent pertinents à transmettre ainsi que toute information nous permettant d'évaluer votre projet.

Ex.: plaquette de présentation, photos, documents de suivi de projets, tableaux de bords, rapports d'activité...

Pour toutes questions: celine@fondationdesfemmes.org